

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 18/08/2021

Covid -19 : accélérer la vaccination des adolescents avant la rentrée

Depuis le 15 juin 2021, la vaccination avec le vaccin Pfizer dans les centres de vaccination et, depuis le 13 août avec le vaccin Moderna en ville, est ouverte aux adolescents de 12 à 17 ans compris.

Se faire vacciner avant la rentrée

L'ARS Bretagne rappelle l'importance de profiter des dernières semaines de vacances pour se faire vacciner. Cette démarche permettra une rentrée scolaire plus sereine au sein des collèges et des lycées.

Elle permettra aussi d'obtenir le pass sanitaire demandé pour les adolescents d'ici le 30 septembre dans les lieux où il sera obligatoire, compte tenu du délai entre les deux injections (entre 21 et 49 jours).

Quand et où se faire vacciner

Des créneaux sont disponibles dans les différents centres de vaccination de Bretagne. D'autres rendez-vous seront régulièrement mis en ligne.

Les professionnels de santé en ville (médecins, infirmiers et pharmaciens) proposent également désormais la vaccination avec le vaccin Moderna pour les 12-17 ans.

Conditions pour la vaccination

Elle se fait sur la base du volontariat de l'adolescent et, s'il a moins de 16 ans, avec l'accord d'au moins un des deux parents, ou responsables légaux. Le ou les parents doivent donner leur accord en remplissant une attestation téléchargeable sur le site du ministère de la Santé :

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_-_autorisation_parentale_vaccin_covid-19.pdf

Les adolescents de 16 ans et plus peuvent décider seuls de se faire vacciner, sans autorisation parentale.

Pour prendre rendez-vous : www.sante.fr.

Contact presse

Direction de cabinet

Département communication

Tél : 02 22 06 72 28
Mél : ars-bretagne-communication@ars.sante.fr
www.bretagne.ars.sante.fr



6, Place des Colombes
CS 14250 – 35042 Rennes Cedex